



CONTRAT DE SAILLIE

IMPERIAL D'HERBIERS

Saison de monte 2012

CONDITION DE MONTE EN SELLE FRANÇAIS

⇒ En I.A.C. au Haras de Juraires :

☞ **Réservation** 160,50 € TTC (150 € HT + 10,50 € de TVA) encaissé à la réservation

☞ **Solde** 749 € TTC (700 € HT + 49 € de TVA) encaissé à la naissance du poulain (48h)

⇒ En I.A.C dans les autres centres, en accord avec le vendeur :

☞ **Réservation** 160,50 € TTC (150 € HT + 10,50 € de TVA) encaissé à la réservation + frais de transport

☞ **Solde** 749 € TTC (700 € HT + 49 € de TVA) encaissé à la naissance du poulain (48h)

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, accompagné de 2 chèques, à l'ordre de David PLISSON. Le vendeur s'engage à n'encaisser le solde que dans les 48h suivant la naissance du poulain.

CONDITIONS PARTICULIERES

- ☞ Le livret de la jument doit obligatoirement être présenté lors du premier saut. Les vaccinations doivent être à jour (rhino pneumonie comprise).
- ☞ Les juments vides devront arriver au Haras avec un certificat bactériologique négatif pour métrite contagieuse.
- ☞ Le Haras se réserve le droit de faire effectuer par le vétérinaire tout prélèvement, analyse ou suivi plus approfondi qu'il jugera nécessaire afin d'optimiser les chances de gestation, et ce aux frais de l'éleveur.
- ☞ Les frais de pension, de suivi gynécologique, de mise en place et de transport des doses sont à la charge de l'acheteur.
- ☞ Les juments et poulains venant au Haras recevront les soins les plus attentifs à l'occasion de leur séjour, des saillies, poulinages, embarquement, débarquement, conduite ou transport sur route par nos soins. Néanmoins, le Haras décline et est dégagé de toute responsabilité en cas d'accident ou de maladie dont ils pourraient être victimes, ces derniers restant sous la responsabilité de leur propriétaire.
- ☞ Les paillettes mises à disposition pour ce contrat de saillie restent la propriété du vendeur.

CONTRAT

Je soussigné (Nom, Prénom)

Adresse

Téléphone / Email

Déclare souscrire une saillie d'IMPERIAL D'HERBIERS pour la saison de monte 2012, aux conditions ci-dessus, pour ma jument (Nom)

N° SIRE Date de Naissance

Qui sera inséminée : au Haras de Juraires

au centre de

Adresse du centre :

Téléphone / Email

Date à laquelle je souhaite disposer des doses dans ce centre/...../.....

En vue de réaliser un transfert d'embryon : oui non

Fait à le

L'acheteur Porter la mention Le vendeur

« Lu et approuvé »

Exemplaire à retourner au vendeur

HARAS DE JURAIRES

Centre d'Insémination et de Prélèvement • Achat/Vente de chevaux d'élevage et de sport
Ecurie de concours jeunes chevaux et Pro • Ecurie de propriétaires

Les Juraires 85310 La Chaize le Vicomte (à 5 Km de La Roche Sur Yon, sortie autoroute A87)

Ecurie de Concours : **Joachim JACQUES** • Port : 06-03-35-19-72 • Site : harasdejurares.com

Centre d'Insémination : **David PLISSON** • Port : 06-14-82-77-09 • Email : contact@harasdejurares.com



CONTRAT DE SAILLIE IMPERIAL D'HERBIERS

Saison de monte 2012

CONDITION DE MONTE EN SELLE FRANÇAIS

⇒ En I.A.C. au Haras de Juraires :

- ☞ **Réservation** 160,50 € TTC (150 € HT + 10,50 € de TVA) encaissé à la réservation
- ☞ **Solde** 749 € TTC (700 € HT + 49 € de TVA) encaissé à la naissance du poulain (48h)

⇒ En I.A.C. dans les autres centres, en accord avec le vendeur :

- ☞ **Réservation** 160,50 € TTC (150 € HT + 10,50 € de TVA) encaissé à la réservation + frais de transport
- ☞ **Solde** 749 € TTC (700 € HT + 49 € de TVA) encaissé à la naissance du poulain (48h)

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé, accompagné de 2 chèques, à l'ordre de David PLISSON. Le vendeur s'engage à n'encaisser le solde que dans les 48h suivant la naissance du poulain.

CONDITIONS PARTICULIERES

- ☞ Le livret de la jument doit obligatoirement être présenté lors du premier saut. Les vaccinations doivent être à jour (rhino pneumonie comprise).
- ☞ Les juments vides devront arriver au Haras avec un certificat bactériologique négatif pour métrite contagieuse.
- ☞ Le Haras se réserve le droit de faire effectuer par le vétérinaire tout prélèvement, analyse ou suivi plus approfondi qu'il jugera nécessaire afin d'optimiser les chances de gestation, et ce aux frais de l'éleveur.
- ☞ Les frais de pension, de suivi gynécologique, de mise en place et de transport des doses sont à la charge de l'acheteur.
- ☞ Les juments et poulains venant au Haras recevront les soins les plus attentifs à l'occasion de leur séjour, des saillies, poulinages, embarquement, débarquement, conduite ou transport sur route par nos soins. Néanmoins, le Haras décline et est dégagé de toute responsabilité en cas d'accident ou de maladie dont ils pourraient être victimes, ces derniers restant sous la responsabilité de leur propriétaire.
- ☞ Les paillettes mises à disposition pour ce contrat de saillie restent la propriété du vendeur.

CONTRAT

Je soussigné (Nom, Prénom)

Adresse

Téléphone / Email

Déclare souscrire une saillie d'IMPERIAL D'HERBIERS pour la saison de monte 2012, aux conditions ci-dessus, pour ma jument (Nom)

N° SIRE Date de Naissance

Qui sera inséminée : au Haras de Juraires
 au centre de

Adresse du centre :

Téléphone / Email

Date à laquelle je souhaite disposer des doses dans ce centre/...../.....

En vue de réaliser un transfert d'embryon : oui non

Fait à le

L'acheteur Porter la mention Le vendeur
« Lu et approuvé »

**Exemplaire à
conserver par l'acheteur**

HARAS DE JURAIRES

Centre d'Insémination et de Prélèvement • Achat/Vente de chevaux d'élevage et de sport
Ecurie de concours jeunes chevaux et Pro • Ecurie de propriétaires

Les Juraires 85310 La Chaize le Vicomte (à 5 Km de La Roche Sur Yon, sortie autoroute A87)

Ecurie de Concours : Joachim JACQUES • Port : 06-03-35-19-72 • Site : harasdejurares.com
Centre d'Insémination : David PLISSON • Port : 06-14-82-77-09 • Email : contact@harasdejurares.com